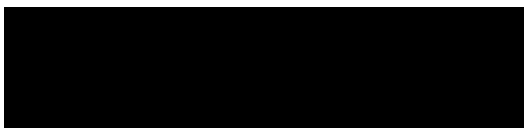


PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.540



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 23 février 2024, visant à obtenir :

« [...] Au sujet du contrat accordé SEAO : **1795567** « coordonner le plan de déploiement ministérielle des 46 maisons des aînés et alternatives » :

- Tout document, courriel ou échange au sujet de la conclusion de ce contrat ;
- Copie du plan de déploiement ministérielle
- Copie du contrat ;
- Copie des factures. » (sic).

Nous vous transmettons sous l'onglet 1 une partie des documents répertoriés.

Toutefois, certains renseignements ne vous sont pas accessibles. En effet, nous constatons que certains documents sont formés, entre autres, de renseignements personnels concernant des personnes physiques. En l'absence

... 2

d'autorisation de ces derniers, puisque ces renseignements sont confidentiels, nous ne pouvons accéder en totalité à votre demande, suivant les articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1 (la « Loi sur l'accès »), reproduits en annexe.

En outre, certains de ces documents sont formés de renseignements financiers et commerciaux de nature confidentielle fournis par des tiers et traités habituellement de façon confidentielle. La divulgation de ces renseignements risquerait également de causer une perte à ces tiers ou de nuire de façon substantielle à leur compétitivité. En vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès, ces renseignements vous sont donc refusés.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-73